



**MAIRIE DE MERCEY-LE-GRAND
BULLETIN MUNICIPAL n° 357**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2026

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Thierry BOITEUX, Christophe BONNEFOY, Florian BONNET, Fabien CADOUX, Isabelle DI-GIOVANNI, Maud GENTELET, Luc GERARDIN, Danièle HENRY, Bassem ISKANDAR, Karine JACQUOT, Lionel MOMY, Céleste REY, Stéphane SEGUIN, Armelle TAVERNE.

Secrétaire de séance : Danièle HENRY

Avant l'ouverture de séance, Lionel MOMY prend la parole.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10 par le doyen d'âge

MOT DE LA MAIRE

Je tiens à remercier chaleureusement Didier, notre maire sortant, qui a consacré plus de 30 ans pour la commune dont 25 en tant que maire. Il s'est pleinement investi au service de celle-ci. Guidé par son sens du devoir et de l'intérêt général, il a œuvré au quotidien pour améliorer la vie des habitants et accompagner le développement du territoire. Son engagement constant, son écoute et son implication ont marqué durablement la vie locale. Merci Didier !

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance. Je m'engage à travailler avec l'ensemble des membres de l'équipe dans le même esprit d'écoute, de respect et de coopération. Notre objectif commun reste clair : veiller au bien-être de tous les habitants et préserver un cadre de vie où chacun se sent entouré, entendu et respecté. Ensemble, avec bienveillance, nous continuerons à faire de nos villages un endroit où il fait bon vivre.

Christel ANTOINE





DÉLIBÉRATIONS

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Luc GERARDIN, doyen d'âge présente les élus.

Christel ANTOINE

Karine JACQUOT

Christophe BONNEFOY

Stéphane SEGUIN

Danièle HENRY

Isabelle DI-GIOVANNI

Fabien CADOUX

Bassem ISKANDAR

Armelle TAVERNE

Lionel MOMY

Florian BONNET

Céleste REY

Maud GENTELET

Luc GERARDIN

Thierry BOITEUX

Le conseil municipal est complet avec 15 élus au premier tour.

ÉLECTION DU MAIRE

Luc GERARDIN ayant procédé à l'appel des élus, a dénombré 15 conseillers présents. Il rappelle que l'élection du Maire est un scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Céleste REY et Bassem ISKANDAR et a procédé à l'élection du Maire.

Candidate : Christel ANTOINE

Votants : 15

Majorité absolue : 8

Exprimés : 15

Après dépouillement des 15 bulletins et avec 15 voix, Christel ANTOINE est élue Maire.

Christel remercie le conseil et réaffirme sa volonté de travailler ensemble au service des habitants.

La Maire nouvellement élue reprend la présidence de la séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET CONSEILLER DÉLÉGUÉ

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, Madame la maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur, soit 4 adjoints possibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire, et d'attribuer délégation à un conseiller municipal.

ÉLECTION ADJOINTS

Mme La Maire rappelle les nouvelles dispositions concernant l'élection des adjoints :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Candidat : Liste 1 = Fabien CADOUX, 1^{er} adjoint

Danièle HENRY, 2nd adjoint

Christophe BONNEFOY, 3^{ème} adjoint/ Maire délégué de Cottier

Votants : 15

Majorité absolue : 8

Exprimés : 15

Après dépouillement des 15 bulletins et avec 15 voix, la liste 1 est élue, telle que présentée : Fabien CADOUX 1^{er} adjoint ; Danièle HENRY 2^{ème} adjoint ; Christophe BONNEFOY 3^{ème} adjoint Maire délégué de Cottier.

Un conseiller municipal délégué est nommé : Florian BONNET.

CHARTRE DE L'ÉLU

Mme la Maire donne lecture de la charte de l'élu et remet le livret complet à chaque conseiller.

DÉLÉGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Mme la Maire propose de reconduire les 13 délégations précédemment attribuées à l'ancien maire, avec la possibilité d'y apporter des ajustements ultérieurement.

Ces attributions permettent au Maire de la commune de recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions, et de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote favorablement pour les attributions projetées et lues en conseil.

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La commune dispose de deux représentants au Conseil Communautaire du Val Marnaysien. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux, en suivant l'ordre du tableau. Si un élu ne souhaite pas assurer cette fonction, il peut y renoncer : c'est alors le conseiller suivant qui prend sa place.

Pour notre commune, nous avons choisi que la Maire et la 2^{ème} adjointe siègent au conseil communautaire.

RÉCEPTION DES CONVOCATIONS PAR MAILS

Tous les membres du conseil acceptent la transmission des convocations par voie électronique, décision votée à l'unanimité.



INFOS DIVERSES



RETOUR SUR LA MATINÉE DE NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 21 mars, une vingtaine d'habitants de notre commune se sont mobilisés pour la traditionnelle opération de nettoyage de printemps. Petits et grands étaient au rendez-vous : enfants, parents, grands-parents et même arrière-grands-parents ont sillonné dans la bonne humeur les routes menant à nos deux villages.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir, Olivier WETZEL, ambassadeur du tri de la Communauté de communes, présent pour échanger avec les participants, expliquer les règles de tri, peser les déchets collectés mais pas que... Il propose d'expliquer et peut se rendre disponible pour animer une réunion d'information ouverte à tous les habitants sur les règles de tri.

La récolte, malheureusement abondante, témoigne d'un manque de civisme persistant :

- 115 kg d'ordures ménagères et déchets recyclables,
- 70 kg de verre.

Ces résultats sont d'autant plus inadmissibles que des conteneurs à verre sont installés dans chacun de nos deux villages. Beaucoup de ces déchets auraient pu et dû être jetés dans les points prévus à cet effet.

Un grand merci à toutes les personnes présentes pour leur engagement et leur enthousiasme. Nous avons clôturé la matinée en levant notre verre et en dégustant quelques chips, saucisson et comté.



Ensemble, continuons à préserver notre cadre de vie !



À VOS AGENDAS

Vendredi 3 avril 18h : Chemin de croix en l'église St-Martin de Mercey,

Samedi 11 avril 9h à 12h : Troc de plantes ou de graines, échanges de pratique, parking de la salle polyvalente



Mercey le Grand est sur Panneau Pocket ! L'application mobile d'information à télécharger. Retrouvez votre vie locale dans une seule et unique application sur votre smartphone. Recevez en temps réel les notifications des actualités du territoire : Gendarmerie, CCVM, Office du Tourisme, communes voisines ...



Rendez-vous en Mairie
1 rue de l'Eglise
25410 MERCEY LE GRAND

Permanences de Mairie :

Lundi 8h -12h30 ; Mardi 8 h - 18 h ; Vendredi 8h - 12h.

03.81.58.24.52 ♦ mairie.mercey@orange.fr ♦

www.merceylegrand.fr ou Facebook : #Village Mercey le Grand Cottier

